



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 4 juillet 2024 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 4 JUILLET 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juin 2024
3. Loisirs
 - a) Ligue de soccer de la Frontière: Demande d'autorisation pour Chapiteau
 - b) Ligue de soccer de la Frontière: Cotisation
 - c) Réfection du bâtiment de Dek hockey
 - d) Réfection du parc Boire: Achats de matériaux
4. Service de sécurité incendies: Camion mini-secours: Appel d'offres
5. Urbanisme: Adoption du 2^e projet #Z2019-11 (Zonage)
6. Travaux publics: Servitude au 220 rue de l'Église
7. Comptes à payer pour le mois de juillet 2024
8. Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de juin 2024
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Jacques Thibault
 - b) CAUCA Centre d'expertise multiservice
 - c) Aréna régional Lareau
 - d) Réseau biblio de la Montérégie
 - e) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440
10. Bibliothèque municipale: Remplacement de l'unité de climatisation par une thermopompe
11. Demande de commandite: Ligue de soccer de la frontière: Mégaboom
12. Adoption du règlement #458 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

13. Adoption du règlement #459 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de baril récupérateur d'eau de pluie
14. Avis de motion: Règlement #460 régissant la limite de vitesse sur les rues sous juridiction municipale
15. Mise sur pied du comité de pilotage de la politique MADA et Famille de la municipalité de Napierville
16. Maison des jeunes de la frontière: Résiliation de l'entente
17. Varia
18. Public: Période de questions
19. Levée de l'assemblée

2024-07-202 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2024-07-202 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.
ADOPTÉE

2024-07-203 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juin 2024

Résolution #2024-07-203 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juin 2024

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2024.
ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

2024-07-204 Ligue de soccer de la Frontière: Demande d'autorisation pour Chapiteau

Résolution #2024-07-204 : Ligue de soccer de la Frontière: Demande d'autorisation pour Chapiteau

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de soccer de la Frontière dessert la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Mégaboom aura lieu les 24 et 25 août prochains à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Mégaboom aura lieu au parc Poupart de la municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de soccer de la Frontière a transmis une demande d'autorisation pour l'installation de chapiteau au parc Poupart en date du 27 juin 2024;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Ligue de Soccer de la Frontière à ériger un chapiteau sur les terrains au parc Poupart les 24 et 25 août prochains pour la Mégaboom.

ADOPTÉE

2024-07-205 **Ligue de soccer** **de la Frontière:** **Cotisation**

Résolution #2024-07-205 : Ligue de soccer de la Frontière: Cotisation

CONSIDÉRANT QUE chaque club doit verser à la Ligue de soccer de la Frontière les montants suivants:

18\$ par joueurs des catégories U3 à U6 représentant les joueurs de 6 ans et moins;

25\$ par joueurs des catégories U7 à U17 représentant les joueurs de 7 ans à 17 ans;

50\$ par joueurs de la catégorie senior représentant les joueurs de 18 ans et plus;

350\$ représentant les frais de club;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer à la Ligue de soccer de la Frontière pour la saison 2024 un montant de 8 903\$ représentant l'inscription de 96 joueurs de 6 ans et moins, 205 joueurs de 7 à 17 ans et 34 joueurs de 18 ans et plus ainsi que les frais de club au montant de 350\$;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-07-206 **Service des** **loisirs: Réfection** **du bâtiment de** **Dek hockey**

Résolution #2024-07-206 : Service des loisirs: Réfection du bâtiment de Dek hockey

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Dek hockey situé au parc des loisirs de la municipalité de Napierville est désuet et qu'il est recommandé de procéder à sa réfection;

CONSIDÉRANT QU'afin de relié la surface de Dek hockey au futur bâtiment, des travaux de pavage sont requis;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées pour la réalisation des travaux de réfection du bâtiment ainsi que pour les travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Mikes Constructions* a transmis une offre de service au montant de 110 000\$ plus les taxes applicables en date du 20 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Asphalte Jack Pavage* a transmis une offre de service au montant de 3 900\$ plus les taxes applicables en date du 11 juin 2024;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de l'entreprise *Mikes Constructions* au montant de 110 000\$ plus les taxes applicables pour la réfection du bâtiment de Dek hockey.

D'accepter l'offre de services de l'entreprise *Asphalte Jack Pavage* au montant de 3 900\$ plus les taxes applicables pour le pavage reliant la surface de Dek hockey au futur bâtiment.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2024-07-207
Service des
loisirs: Réfection
du parc Boire:
Achats de
matériaux

Résolution #2024-07-207 : Service des loisirs: Réfection du parc Boire: **Achats de matériaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville procédera sous peu à la réfection du parc Boire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de matériaux pour l'installation des modules de jeux ainsi que la réfection complète des aires de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Avenord inc.* a transmis une offre de service au montant de 4 605.30\$ plus les taxes applicables pour l'achat de madrier de construction en plastique en date du 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Les Épandages Robert* a transmis une offre de services au montant de 7 851.58\$ plus les taxes applicables pour l'achat de fibre de terrain de jeux certifié en date du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Emco Corporation* a transmis une offre de service au montant de 1 285.88\$ plus les taxes applicables pour l'achat de géotextile en date du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville doit également procéder à l'achat de barre d'armature de 20mm auprès de l'entreprise Uniag de la Municipalité de Napierville au montant total approximatif de 300\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les offres de services ci-dessus mentionnés pour un montant total de 14 042.76\$ plus les taxes applicables pour l'achat des matériaux nécessaires à la réfection du parc Boire de la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces achats soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2024-07-208
Service de
sécurité
incendies:
Camion mini-
secours: Appel
d'offres

Résolution #2024-07-208 : Service de sécurité incendies: Camion mini-secours: Appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE le camion portant le numéro d'unité 1634 du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville datant de l'année 1988 est désuet et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville désire procéder à l'achat d'un camion mini-secours usagé afin de remplacer l'unité 1634;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat de ce camion usagé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Madame Julie Archambault, directrice générale de la municipalité de Napierville, à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion mini-secours usagé pour le service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

2024-07-209
Urbanisme:
Adoption du 2^e
projet #Z2019-
11 (Zonage)

Résolution #2024-07-209 : Urbanisme: Adoption du 2^e projet #Z2019-11 (Zonage)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Napierville peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QU'une modification est requise concernant les normes de remplissage de spas;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter certaines modifications découlant de la concordance avec le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 825 315 ne respecte pas les critères de contamination du sol pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire encourager la revalorisation des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} projet de règlement a été adopté, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 4 juillet 2024 et qu'aucune modification n'a été apportée;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le 2^e projet de règlement #Z2019-11 (Zonage) modifiant les normes relatives au remplissage des spas, à la revalorisation des matériaux, apportant des modifications en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC et modifiant les limites des zones S4-1 et P2-1 soit adopté.

ADOPTÉE

2024-07-210
Travaux
publics:
Servitude au 220
rue de l'Église

Résolution #2024-07-210 : Travaux publics: Servitude au 220 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement des infrastructures sont prévus sur la rue Saint-Henri ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présence d'un massif de Bell Canada, la conduite d'égout pluvial doit être reconstruite plus profondément qu'actuellement ;

CONSIDÉRANT QU'un puisard d'assèchement doit être installé à l'intersection des rues Saint-Henri et de l'Église afin de drainer temporairement la rue ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à l'installation de ce puisard un panneau de contrôle électrique sur poteau doit être installé ;

CONSIDÉRANT QUE le site le plus approprié pour l'installation de ce panneau de contrôle est le 220, rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QU'une servitude approximative de quatre mètres carrés est requise ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont été rencontrés et sont favorables à la signature d'une servitude ;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude sera provisoire en attendant que les infrastructures de la rue Saint-Alexandre soient corrigées, afin de permettre l'écoulement par gravité des eaux pluviales de la rue Saint-Henri vers la rivière l'Acadie, après quoi le puisard d'assèchement ne sera plus requis ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse, madame Chantale Pelletier et la directrice générale, madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville un acte de servitude auprès de Me Myriam Van Wijk pour les travaux ci-dessus mentionnés.

Il est également résolu que les frais associés soient payés à même le règlement d'emprunt #457.

ADOPTÉE

2024-07-211
Comptes à payer
pour le mois de
juillet 2024

Résolution #2024-07-211 : Comptes à payer pour le mois de juillet 2024

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juillet 2024

Municipalité au montant de 51 007.73\$

Bibliothèque au montant de 5 247.46\$

Loisirs au montant de 15 925.80\$

Incendie au montant de 2 509.55\$

ADOPTÉE

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de juin 2024

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de juin 2024

Dépôt des rapports des dépenses du mois de juin 2024 autorisées par les fonctionnaires conformément au règlement #418 et ses amendements décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires ainsi qu'au règlement #421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité de Napierville le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

2024-07-212 Comptes à payer: Jacques Thibault

Résolution #2024-07-212 : Comptes à payer: Jacques Thibault

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *Jacques Thibault* au montant de 3 621.71\$ représentant des tests de pompage, des tests routiers ainsi qu'un test sur échelle pour les unités 234, 334, 734, 934 1534 et 1634 suivant la facture numéro 24504.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-07-213 Comptes à payer: CAUCA Centre d'expertise multiservice

Résolution #2024-07-213 : Comptes à payer: CAUCA Centre d'expertise multiservice

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *CAUCA centre d'expertise multiservice* au montant de 4 054.74\$ représentant les frais annuels pour le service survie-mobile pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 suivant la facture numéro 15413.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-07-214 Comptes à payer: Aréna régional Lareau

Résolution #2024-07-214 : Comptes à payer: Aréna régional Lareau

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de l'*Aréna régional Lareau* au montant de 11 619.12\$ représentant la location de glace pour le patin et le hockey libre ainsi que les



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

frais de surveillance pour la période du 1^{er} janvier au 02 avril 2024 suivant la facture numéro 1036.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-07-215
Comptes à
payer: Réseau
biblio de la
monterégie

Résolution #2024-07-215 : Comptes à payer: Réseau biblio de la Monterégie

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Monterégie* représentant la tarification annuelle 2024, les frais d'exploitation, l'utilisation des serveurs ainsi que l'entretien et la mise à jour de logiciels pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 au montant total de 23 204.31\$ suivant les factures numéros 2024-12340 et 2024-12341.

Il est également résolu que le tiers de la facture # 2024-12341 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-07-216
Comptes à
payer:
Programme
TECQ 2019-
2023: Règlement
d'emprunt #440

Résolution #2024-07-216 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *Le groupe LML Ltée* au montant de 18 509.83\$ taxes incluses relative aux travaux de télémétrie pour le projet du raccordement du puits Anne-Marie dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 suivant la facture numéro FV-006725.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #440 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2024-07-217
Bibliothèque
municipale:
Remplacement
de l'unité de
climatisation par
une
thermopompe

Résolution #2024-07-217 : Bibliothèque municipale: Remplacement de l'unité de climatisation par une thermopompe

CONSIDÉRANT QUE l'unité de climatisation de la bibliothèque municipale est défectueuse et engendre plusieurs coûts de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a demandé des soumissions pour le remplacement de l'unité de climatisation par une thermopompe ;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement permettra une optimisation de la consommation d'énergie et réduira les coûts d'électricité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Frigomar a transmis une offre de service au montant de 24 700\$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation d'une unité thermopompe à la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à une subvention OSE de la part d'Hydro-Québec pour un montant estimé à 8 688.42\$;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Frigomar au montant de 24 700\$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation d'une unité thermopompe à la bibliothèque municipale ainsi que pour effectuer les démarches relatives à la demande de subvention ci-dessus mentionnée ;

Il est également résolu que le montant de la dépense, déduite de la subvention octroyée, soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2024-07-218
Demande de don
ou commandite:
Ligue de soccer
de la Frontière:
Mégaboom 2024

Résolution #2024-07-218 : Demande de don ou commandite: Ligue de soccer de la Frontière: Mégaboom 2024

CONSIDÉRANT QUE les finales de soccer auront lieu les 24 et 25 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de Soccer de la Frontière regroupe plusieurs municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme profite de cet événement pour organiser une grande fête communément appelée Mégaboom;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de soccer de la Frontière a transmis une demande de commandite en date du 27 juin 2024;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 500\$ à la Ligue de Soccer de la Frontière à titre de commanditaire or pour l'organisation de la Mégaboom.

ADOPTÉE

2024-07-219
Adoption du
règlement #458
décrétant la
création d'un
programme
d'aide financière
visant à
accompagner les
citoyens dans
leur transition
écologique en
promouvant
l'utilisation de
produits
hygiéniques
réutilisables

Résolution #2024-07-219 : Adoption du règlement #458 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a adopté une politique sur l'environnement le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite encourager les citoyens à adopter des habitudes de vie écoresponsables;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les produits hygiéniques jetables constituent un important déchet pour les sites d'enfouissement et qu'ils peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables, afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 6 juin 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #458 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables soit adopté.

ADOPTÉE

2024-07-220
Adoption du
règlement 459
décrétant la
création d'un
programme
d'aide financière
visant à
accompagner les
citoyens dans
leur transition
écologique en
promouvant
l'utilisation de
baril
récupérateur
d'eau de pluie

Résolution #2024-07-220 : Adoption du règlement #459 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de baril récupérateur d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a adopté une politique sur l'environnement le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite encourager les citoyens à adopter des habitudes de vie écoresponsables;

CONSIDÉRANT QU'un baril récupérateur d'eau de pluie permet de recueillir jusqu'à 1000 litres d'eau de pluie par mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de baril récupérateur d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 6 juin 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #459 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de baril récupérateur d'eau de pluie soit adopté.

ADOPTÉE

2024-07-221
Avis de motion:
Règlement #460
régissant la
limite de vitesse
sur les rues sous
juridiction
municipale

Résolution #2024-07-221 : Avis de motion: Règlement #460 régissant la limite de vitesse sur les rues sous juridiction municipale

Monsieur le conseiller Serge Brault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #460 régissant la limite de vitesse sur les rues sous juridiction municipale.

De plus, Monsieur le conseiller Serge Brault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2024-07-222
Mise sur pied du
comité de
pilotage de la
politique MADA
et Famille de la
municipalité de
Napierville

Résolution #2024-07-222 : Mise sur pied du comité de pilotage de la politique MADA et Famille de la municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le secrétariat aux aînés a accordé un financement collectif pour le programme de soutien à la démarche *Municipalité Amis des Aînés*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA requiert la formation d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA et son plan d'action ainsi que la nomination de ces membres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a fusionné sa politique MADA et Famille lors de l'adoption de sa politique 2020-2023 et qu'elle désire renouveler une politique fusionnée MADA-Famille pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la démarche Famille requiert également la formation d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et son plan d'action ainsi que la nomination de ces membres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire former un seul comité incluant les représentants des aînés et les représentants des Familles;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner Madame Émilie Provost, Directrice générale adjointe de la Municipalité de Napierville à titre de responsable administratif du dossier aînés, famille et de la démarche MADA;

De désigner Madame Marthe Tardif, conseillère #4 de la Municipalité de Napierville, à titre d'élue responsable du dossier aînés;

De désigner Madame Marie-France Swaenepoel à titre de citoyen représentant des aînés;

De désigner Monsieur Roger Beaudet citoyen et président de l'organisme du club FADOQ Napierville ainsi que Madame Chantal Labrie responsable de du Service action bénévole au coeur du Jardin à titre de représentant les aînés;

De désigner Madame Christine Bleau, conseillère #2 de la Municipalité de Napierville, à titre d'élue responsable du dossier famille;

De désigner Messieurs Francis Isabelle et Cederic Rousseau ainsi que Mesdames Isabelle Murray, Marie-Pier Savard et Sylvianne Lussier à titre de citoyen représentant des familles;

De s'engager dans l'élaboration d'une politique des aînés et de la famille et d'un plan d'action afférent répondant à des actions ciblées uniquement pour les aînés, uniquement pour les familles, ainsi que des actions communes intergénérationnelles.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Que la Municipalité de Napierville autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC.

ADOPTÉE

2024-07-223
Maison des
jeunes de la
frontière:
Résiliation de
l'entente

Résolution #2024-07-223 : Maison des jeunes de la frontière: Résiliation de l'entente

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente entre la Municipalité de Napierville et la maison des jeunes de la Frontière a été signé le 4 décembre 2019 suivant la résolution #2019-07-253 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a, conformément à cette entente, accepté de fournir gracieusement un local situé au 54 rue de l'Aqueduc conditionnellement au respect de certaines obligations de la part de la maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré de nombreux échanges, plusieurs obligations décrites dans l'entente ne sont pas respectées ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de cette même entente, la Municipalité de Napierville peut résilier l'entente sans préavis lors du défaut par la maison des jeunes de respecter l'ensemble des obligations décrites dans l'entente ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la maison de jeunes de la frontière, point de service de Napierville, que la municipalité résilie l'entente signée le 4 décembre 2019 ;

Il est également résolu que les locaux doivent être libérés dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente et les clés et tout autre bien pouvant appartenir à la Municipalité de Napierville devront être remis à l'intérieur du même délai.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au Conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Émilie Provost, dir. gén. adj. & gref.-trés. adj.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville

2024-07-224
Levée de
l'assemblée

Résolution #2024-07-224 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 20h11.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE
ÉMILIE PROVOST
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJ. ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE ADJ.